COMITE DES VOSGES DE TENNIS DE TABLE
Compte rendu de réunion du Comité Directeur

Validé par les membres qui ont participé en présentiel et en visioconférence au comité directeur

BRUYERES le 30 juin 2020 – 18 h 30

Présents : Isabelle FRIRY, Éric MATHIS, René PARIS, Etienne ROBERT, Laurent SONNEFRAUD, Dominique THIRION, Allain VOYEN.

En Visio conference : Geneviève GERARD, Jean-Paul GUIMBERT, Pascal MEURET, Jean-Pierre VOYEN.

Excusés : Christophe COSSIN, Laurent HAAS, Benjamin THIERY, Jocelyne VOYEN.

1- **Informations du Président**

Fond de solidarité « Coronavirus » : opération validée en conseil de ligue, fonds composé de 45000€ de la LGETT avec un abondement des comités.Le CD 88, compte tenu de la consultation qui avait été lancée par mail, a confirmé son adhésion au projet avec le versement de 1600€. Décision votée avec 9 positions favorables et aucun avis contre.Pour les clubs, remboursement sur simple demande de 30% des frais d'inscriptions 2019.Possibilité d'une aide supplémentaire pour les clubs ayant subi des pertes financières sur présentation d'un dossier spécifique.Le traitement des dossiers sera effectué sur la base de ce qui a été fait pour les dossiers ANS. De plus, et grâce à un accord négocié entre la Ligue et son partenaire WACK SPORT, une valorisation exceptionnelle de 20% de l'aide accordée sera acquise si tout ou partie du versement est souhaité en Chèque Cadeau WACK SPORT.

Ré-affiliations : la fédération offre une remise de 75€.

Mérite régional 2020 propositions de Georges BREJOT et Simon GADNEL pour l'argent et Pascal MEURET pour l'or. A la suite à une demande de Eric ANDRE pour récompenser Stéphane SIBILLE, il s'est avéré que celui-ci avait déjà obtenu la médaille de bronze, le quota CD de médailles d'argent étant déjà atteint, il sera proposé l'an prochain. Nous n'aurons donc pas de médaille à remettre à l'AG du CD, les médailles argent et or étant remises lors de l'AG de la Ligue.

MINICOMS : dossier reçu mais pas de réponse donnée pour l'instant, la commission technique devra donner son avis.

Subventions 2020 :

le montant alloué pour les contratsd'objectif du Conseil Départemental est le même qu'en 2019 soit 4700€. Pour l'**ANS** (ex CNDS), proposition de l'instructeur pour un montant de 4000€ , cette proposition devraêtre validée par l'ANS.Les budgets prévisionnels prévus ne sont pas réalisés entièrement compte tenu du nombre d'actions non engagées du fait de la pandémie. Nous ne savons pas si cela aura un impact sur le versement. (2000€ demandés l'an passé). Cette année, une nouvelle formule avait été mise en place avec instruction des dossiers par la LGETT, globalement l'expérience est positive.

Charte sport du Conseil Départemental : budgets en baisse constante, 6300€ en 2018, 6000€ en 2019 et 4850€ en 2020 pour 8377.10€ demandés par les clubs.

Tableau de répartition

Nom de l'association	objet demande	Montant €	Avec plafond 800€	% sub collectivité	subvention demandée	avec plafond 800€	coefdevelopp	Avec coefdevelopp	Impact produit	Avec impact produit
Thiaville 2 vallées	1 table, 4 poteaux, filets	900,0	800,0	50,0%	450,0	400,0	1,18	472	1	472,0
Domfaing	23 chemisettes	624,0	624,0	65,0%	405,6	405,6	1,22	494,832	0,9	445,3
La Bourgonce animation TT	20 séparations	620,0	620,0	65,0%	403,0	403,0	1,00	403	1	403,0
Mirecourt Lift club	1 table , balles	1060,0	800,0	50,0%	530,0	400,0	1,16	464	1	464,0
SRD StDié	100 polos, Balles	2619,0	800,0	50,0%	1309,5	400,0	1,24	496	0,9	446,4
ThaonChenimmenil	2 tables 10 balles 1 roue entrainement	2270,0	800,0	65,0%	1475,5	520,0	1,20	624	0,95	592,8
Golbey	chemisettes, balles..	900,0	800,0	50,0%	450,0	400,0	1,21	484	0,9	435,6
Anould CP	Robot Butterfly	1650,0	800,0	50,0%	825,0	400,0	1,15	460	1	460,0
Etival ASRTT	30 tee-shirts, 1 table	1317,0	800,0	50,0%	658,5	400,0	1,14	456	0,95	433,2
VRTT	4 tables 10 raquettes, 20 séparations	1740,0	800,0	50,0%	870,0	400,0	1,03	412	1	412,0
Vittel St Remy	50 ensembles shorts et polos	2000,0	800,0	50,0%	1000,0	400,0	1,12	448	0,9	403,2
	Totaux	15 700 €	8 444 €	1 €	8 377 €	4 529 €	13 €	5 214 €		4 968 €

Enveloppe allouée pour le TENNIS DE TABLE en 2020 : 4850€. Demandes Clubs : 8377.10€

	Subvention moy/club:	440,91€			Coef % Ajustement	9810,90%		Sub Allouée	4850€	Sub accordée

Un mail de la FFTT a annoncé la relance de l'**opération emploi jeunes** FFTT.La fédérationreconduit le programme fédéral « Service Civique » en mettant à disposition 18 volontaires auprès des Ligues et Comités départementaux qui le désirent, à compter de septembre ou octobre2020, sur des missions de 8 mois à raison de 24h parsemaine et sur les mêmes thématiques que les précédentes promotions.
La date limite de candidature est fixée au 31 août 2020et la sélection des candidats se fait sur la base du premier arrivé, premier servi. Pour le CD, les deux premières expériences n'ont pas été probantes, voir si on renouvelle cette année. Le CD n'a pas matière à occuper un temps complet mais seulement 10 heures / semaine, le reste du tempspourrait être mis à la disposition d'un club. Il faut donc trouver un candidat et un club support et remplir le questionnaire FFTT pour la candidature mais c'est le comité qui devra faire la proposition.

Emploi entraîneur Vittel : le recrutement d'un entraîneur sur le club de Vittel pourrait se faire prochainement. Afin de budgéter cet emploi, le club de Vittel nous questionne afin de savoir si nous sommes toujours intéressés par la mise à disposition de son salarié, contre rémunération, et ce dans quelle mesure. Ce « partenariat » existait avec l'entraîneur actuel pour les animations d'une journée (regroupements jeunes, stages…), pour un montant global annuel d'environ 1500€ (2019). Le coût horaire sera ajusté sur le coût réel du salarié. Le CD ne met pas d'objections à la reconduction de ce partenariat basé sur une relation de confiance sans engagement formalisé.

2- Assemblées générales FFTT et CD88

L'asssemblée générale de la FFTT est prévue le 12 septembre à Paris (ce qui a conduit à déplacer celle du CD88). C'est une assemblée générale ordinaire, l'AG élective étant prévue plus tard (fin 2020/ début 2021).

L'assemblée générale du CD88 aura lieu le Dimanche 27 septembre en matinée à Mirecourt. C'est une assemblée générale élective.Point sur les candidats confirmés : le bureau actuel (Etienne ROBERT, Dominique THIRION, Isabelle FRIRY), Eric MATHIS, Allain VOYEN, René PARIS, Jean-Paul GUIMBERT.
Laurent HASS, Jean-Pierre VOYEN, Pascal MEURET et Christophe COSSIN soit un totalde 11 candidats.
Jocelyne VOYEN et Geneviève GERARD ne se représenteront pas, Laurent SONNEFRAUD réserve sa décision
Benjamin THIERY ne s'est pas prononcé pour l'instant. Au minimum il faut présenter 4 nouveaux candidats, quelques contacts sont pris, pas de réponses définitives.

3- Commission sportive

Saison 2020/2021 : le **calendrier** régional est paru, Allain et Eric vont proposer des dates pour le compléter avec le calendrier départemental. Le CD validera et le calendrier définitif sera envoyé aux clubs.
Championnats départementaux : une coupe sera décernée à l'équipe jeune vainqueur après le 3ème tour des interclubs jeunes (VITTEL).
Pour la **Coupe des Vosges**, seuls trois tours ont pu avoir lieu et aucun engagement n'a été encaissé. On décide de faire une saison blanche et de retourner les chèques envoyés par certains clubs.

4-Commission technique

Peu d'activités, seulement 3 tours d'interclubs jeunes l'an passé, pas de stage organisé ni de regroupement jeunes pour cause de pandémie.

6- Commission arbitrage

Toutes les obligations n'ont pas été assurées, certaines avaient été gardées en réserve pour les France Vétérans à SAINT DIE DES VOSGES. On convoquera en priorité les clubs qui n'ont pas officié cette année et on gardera des arbitres en réserve pour lesFrance Vétérans 2021 à SAINT DIE DES VOSGES.
Formations : une formation d'arbitre de clubs aété organisée à ETIVALen début 2020. Pour cette saison, Dominique a remboursé des frais pour 9 arbitres de clubs, 4 AR et 4 JA1 pour un montant de 390€.

7- Commission développement

Point licenciation : statistiques au 30/06/2020

	Traditionnel			Promotionnel			Total au 28/06/2020		
	En cours		différence	En cours		différence	En cours		différence
ANOULD Cercle Pongiste	84	88	-4	81	28	53	165	116	49
NEUFCHATEAU T.T.	20	19	1	2	4	-2	22	23	-1
SAINT DIE SRD TT Déodatien	65	84	-19	140	142	-2	205	226	-21
UZEMAIN	11	11	0	1	0	1	12	11	1
LA HOUSSIERE-VANEMONT ASTT	8	11	-3	0	0	0	8	11	-3
BAINS LES BAINS AM.PONG.	18	31	-13	65	93	-28	83	124	-41
VITTEL SAINT REMY TT	71	63	8	59	49	10	130	112	18
MIRECOURT Lift Club	38	42	-4	2	7	-5	40	49	-9
VAGNEY A.T.T.	19	21	-2	27	17	10	46	38	8
GOLBEY	25	22	3	22	27	-5	47	49	-2
LA BRESSE T.T.	8	7	1	5	7	-2	13	14	-1
FRESSE SUR MOSELLE A.T.T.	27	21	6	12	9	3	39	30	9
ELOYES C.L.L.T.T.	41	28	13	8	0	8	49	28	21
EPINAL T.S.P.	29	35	-6	12	17	-5	41	52	-11
SAINTE MARGUERITE C.T.T.	12	9	3	0	4	-4	12	13	-1
XONRUPT A.S.C.X.L. T.T.	13	12	1	0	0	0	13	12	1
MOYENMOUTIER VRTT	25	27	-2	1	0	1	26	27	-1
DOMFAING-BRUYERES Ent.MJC	30	26	4	14	21	-7	44	47	-3
REMIREMONT T.T.	14	14	0	0	0	0	14	14	0
LA BOURGONCE ST MICHEL TT	18	17	1	5	3	2	23	20	3
RUPT SUR MOSELLE C.P.	18	26	-8	13	4	9	31	30	1
CHARMES-VINCEY T.T.	20	33	-13	5	10	-5	25	43	-18
ETIVAL ASRTT	62	62	0	113	108	5	175	170	5
MONTHUREUX SUR SAONE TT	12	10	2	3	1	2	15	11	4
THIAVILLE les 2 vallées TT	16	19	-3	0	0	0	16	19	-3
HADIGNY FR TT	16	20	-4	10	4	6	26	24	2
THAON CHENIMENIL E.S.T.T.	51	49	2	30	21	9	81	70	11
DOMPAIRE USTT	29	32	-3	65	47	18	94	79	15
BEGNECOURT Club	6	10	-4	0	0	0	6	10	-4
TOTAUX	806	849	-43	695	623	72	1501	1472	29

Résultats licenciation corrects avec une baisse de 43 licences traditionnelles mais une hausse de 72 licences promotionnelles pour un total de 1501 soit + 29 licences.
226 licences événementielles pour des animations à ANOULS, SAINT DIE DES VOSGES et GOLBEY.

Point sur la bourse développement

TABLEAU RECAPITULATIF 2019/2020																
Budget total	**2500**															
total Points	1509															
Valeur point	**1,66**															
CLUBS		**Pts critére1**	**Pts critére2**	**Pts critére3**	**Pts critére4**	**Pts critére5**	**Pts critére6**	**Pts critére7**	**Pts critére8**	**Total Pts**	**Bourse €**	licences tradi	Licences Promo	licences évene	**Classement**	**Club**
ANOULD C.P*		10	32	0	165	0	20	20		247	409	84	81	131	1	Anould
NEUFCHATEAU*		0	0	0	0	50	0	0		50	83	20	2	0	2	Vittel
St Dié		10	12	0	40	0	0	20		82	136	65	14	61	3	Thaon
UZEMAIN*		0	0	0	0	0	20	0		20	33	11	1	0	4	St Dié
LA HOUSSIERE		0	0	0	0	0	0	0		0	0	8	0	0	5	Golbey
BAINS LES BAINS		0	0	0	50	0	0	0		50	83	18	65	0	6	Eloyes
VITTEL ST REMY A.S*		10	34	0	0	50	20	0		114	189	71	59	0	6	Xonnrup
MIRECOURT LIFT CLUB*		0	13	0	0	0	0	0		13	22	38	2	0	6	Moyen
VAGNEY A.T.T*		0	0	0	0	0	20	0		20	33	19	27	0	6	Bourgonc
GOLBEY*		0	0	10	0	50	0	20		80	133	25	22	61	6	Monthure
LA BRESSE		0	0	0	0	50	0	0		50	83	8	5	0	11	Domfain
FRESSE MOSELLE*		10	0	0	0	50	0	0		60	99	27	12	0	12	Fresse
ELOYES C.L.L.T.T*		0	0	0	0	50	20	0		70	116	41	8	8	13	Etival
EPINAL T.SP*		10	0	0	0	0	0	0		10	17	29	12	0	14	Neufcha t
STE MARGUERITE		0	0	0	0	50	0	0		50	83	12	0	0	14	Ste Marg
XONRUPT A.S.C.X.L.T.		0	0	0	0	50	20	0		70	116	13	0	0	14	La bresse
MOYENMOUTIER		0	0	0	0	50	20	0		70	116	25	1	1	14	Bains
DOMFAING/BRUYERE		10	9	0	0	50	0	0		69	114	30	14	0	18	Dompair
REMIREMONT T.T*		0	0	0	0	0	0	0		0	0	14	0	0	19	Hadigny
LA BOURGONCE		0	0	0	0	50	20	0		70	116	18	5	0	19	Rupt
RUPT SUR MOSELLE		0	0	0	0	0	20	0		20	33	18	13	0	19	Vagney
CHARMES VINCEY TT*		0	0	0	0	0	0	0		0	0	20	5	0	22	Uzemai n
ETIVAL-RAON ASRTT*		10	26	0	0	0	20	0		56	93	62	113	0	23	Mirecou r
MONTHUREUX		0	0	0	0	50	20	0		70	116	12	3	0	24	Epinal
THIAVILLE H.V.P*		0	0	0	10	0	0	0		10	17	16	0	0	25	Thiaville
HADIGNY FR TT*		10	0	0	0	0	20	0		30	50	16	10	0		
THAON CHENIMENIL		0	10	8	0	50	20	0		88	146	51	30	0		
DOMPAIRE USTT*		10	10	0	0	0	20	0		40	66	29	65	0		
BEGNECOURT		0	0	0	0	0	0	0		0	0	6	0	0		
Totaux		90	146	18	265	650	280	60		1509	2500		0	0		
												806	695	262	**1763**	

Critère 1: Participation aux challenges jeunes (3 participants)
Critère 2: Engager une équipe aux interclubs jeunes (2 pts par équipe et par journée)
Critère 3: Participer aux stages CD ou regroupement (hors sélection)
Critère 4: Organiser une animation promotionnelle (10pts, 15 si licence promotionnelle ou événementielles, 25 si >10 licences) **Critère 5 Augmenterez nombre de licences traditionnelles 50**
Critère 6:Augmenter le nombre de licences Promotionnelles 20
Critère 7: Saisir au minimum 25 licences événementielles 20

A noter une augmentation de la valeur du point due à bon nombre d'actions qui n'ont pu être réalisées pendant la période de confinement (1.66€ pour 1.22€ en 2019).

Partenariats clubs : 2 actions retenues pour un montant de 225€, le tournoi populaire de MIRECOURT et la foire aux produits du terroir d'ANOULD. Étaient prévus et ont été annulés les 3 tournois inter-entreprises et un tournoi populaire à THAON.

Carte Zap'88 : 58 chèques récupérés pour un montant de 580€

Aide aux licences : 530 licences promotionnelles remboursées à 6.60€ pour un montant de 3498€ (contre 484 à 6.10€ l'an passé soit 2952€). C'est une opérationsur laquelle on est beaucoup subventionné.

8- <u>Point financier</u>

Validation des organisations : validation par mail le 27 avril pendant la période de confinement suite à la pandémie.

Depuis la dernière réunion de CD, 1 tour de Critérium Fédéral, 1 Challenge jeune, le Challenge Fischer, les Finales départementales par classement, le tournoi populaire et 2 journées d'interclubs jeunes ont été organisés.

2ème tour des **Interclubs Jeunes** le 21 décembre à VITTEL, juge-arbitre René PARIS. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.
Challenge Jeunes le 12 janvier à DOMPAIRE, Allain VOYEN, Maxime GIGNEY et Jean-Pierre VOYEN en JA, THAON CHENIMENIL et MOYENMOUTIER présents en aide à l'arbitrage, NEUFCHATEAU absent non excusé. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.
3ème tour du **Critérium Fédéral** le 26 janvier à MOYENMOUTIER. Allain VOYEN, Eric MATHIS et Michel LABRIET en JA, BAINS LES BAINS et ETIVAL en aide à l'arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.
Tournoi Populaire le 8 février à MIRECOURT, le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 75 €.
3ème tour des **Interclubs Jeunes** le 15 février à MOYENMOUTIER, juge-arbitre René PARIS. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 192 € (20 tables).
Finales Départementales par Classement le 16 février à ELOYES, Allain VOYEN, Eric MATHIS et Jean-Pierre VOYEN en JA, REMIREMONT et XONRUPT en aide à l'arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.
Challenge Fischer le 1er mars à ELOYES, Allain VOYEN, Eric MATHIS et Jean-Pierre VOYEN en JA, FRESSE SUR MOSELLE en aide à l'arbitrage. Le CD valide l'organisation et le club recevra une indemnité de 160 €.

Toutes les indemnités d'arbitrage et les prestations techniques dont les notes de frais ont été transmises seront réglées aux intéressés.
Validation par mail à l'unanimité moins 1 abstention.

Situation comptable
Le trésorier informe qu'à ce jour la majorité des opérations de l'exercice ont été comptabilisées. Cela permet d'avoir une approche assez précise des charges et des produits de l'exercice 2019-2020 impactées par la crise du COVID-19.
Le total des charges atteint 21 000 € en forte baisse (-11 400 €) par rapport à l'exercice précédent où le total atteignait 32 400 €. Cela s'explique par l'arrêt de l'activité pongiste depuis le 15 mars, la suppression des organisations suivantes : 3 tours d'Interclubs Jeunes, le Challenge Payeur, le Challenge Jeunes de printemps, le Championnat des Vosges TC, la Finale de la Coupe des Vosges, le stage de pâques mais aussi l'annulation de la sortie aux Inter-CD. Seules les récompenses, coupes et médailles liées à ces organisations ont dû être payées (1 100,00€) et devront être recyclées la prochaine saison.
Quant aux recettes, elles sont un peu moins impactées, elles atteignent 24 600 € (-7 000€) contre 31 600€ l'exercice précédent. A savoir que les subventions ont été perçues pour l'année entière. Les quotes-parts licences, championnat par équipes et critérium fédéral ont été perçus en janvier, le solde sera perçu début juillet et le montant total sera sensiblement identique à celui de l'exercice précédent. De même, la Ligue a décidé de verser la totalité (1 700,00 €) de la subvention de développement et cela malgré l'arrêt de l'activité. La cotisation départementale sur les licences est comptabilisée pour un montant prévisionnel de 2 307,00 €.
Compte tenu de tous ces éléments, le trésorier informe que l'exercice devrait se solder avec un excédent autour de 4000 € en précisant que ce résultat tient compte de la participation du CD au Fond de Solidarité initié par la Ligue (1 600€).

Trésorerie
Le trésorier présente le tableau de trésorerie. Le solde de trésorerie s'élève au 30/06 à 28 630,97€ contre 20 583,52€ au 30/06/2019 ce qui s'explique par la baisse des dépenses liée à l'arrêt de l'activité.
Depuis le dernier CD nous avons perçu de la Ligue en janvier l'acompte sur les quotes-parts sur le championnat, les licences et le critérium fédéral pour un montant de 9 484,00 € ainsi qu'un acompte de 850,00 sur la subvention de développement.

Situation financière des clubs
Le trésorier présente le tableau de situation des clubs. Il précise que cette année, il a déjà imputé les bourses, les aides à la formation et aux stages joueurs ainsi que le montant des cartes ZAP remboursé par le Conseil Départemental pour un montant de 580,00 €. Vingt-trois clubs ont des avoirs pour un montant global de 3 140,28 € et 6 sont débiteurs pour un montant de 233,62 € ce qui représente au 30 juin un solde créditeur de 2 906,66 €.
Il restera à imputer sur les clubs, la cotisation départementale sur les licences et les aides aux licences promos B/P/M.
Après imputation de la cotisation départementale et de l'aide aux licences la balance des clubs présentera un solde créditeur de 4 097,66 €.

Tarifs 2020-2021
En tenant compte de la crise du COVID-19 et en s'alignant sur les choix de la Fédération et de la Ligue, le trésorier propose le gel des tarifs ce qui est approuvé par l'ensemble des participants.

Le trésorier termine son intervention en rappelant que comme chaque année, il sera en mesure de présenter la synthèse des comptes financiers au Comité Directeur de septembre qui précède l'Assemblée Générale.

Suppression du compte courant à La Banque Postale:

Faisant suite à un oubli du trésorier de demander la clôture du compte ouvert à la Banque Postale, les membres du Comité Directeur ont été consultés par mail le 06/07.
La clôture de ce compte se justifie pour les raisons suivantes :
- le compte n'est plus utilisé et reste sans fonctionnement
- des frais de tenue de compte prélevés automatiquement tous les trimestres et qui sont passés de 15€ à 25€.

Après consultation les 14 membres qui se sont exprimés ont voté pour la clôture du compte à La Banque Postale.

La séance est levée à 20 heures 30.

Prochaine réunion du comité début septembre et fin aout pour la commission sportive.
Merci à la ligue pour la mise à disposition du logiciel zoom pour la visio-conférence.

La Secrétaire,
Isabelle FRIRY

Le Président,
Etienne ROBERT